

2.00 crédits	40.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Weiss Emmanuelle (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Tournai
Thèmes abordés	<p>Le stage offre aux étudiant-e-s en architecture l'opportunité de se familiariser avec les activités et les circuits connexes à l'acte de construire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la participation active à un chantier de construction en tant que « ouvrier.ère ». -l'observation et l'analyse d'un chantier de construction dans sa globalité. -la découverte des métiers de la construction et des usages locaux. -l'application des théories liées aux cours de construction dans un cadre professionnel.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appréhender l'aspect pratique des chantiers dans sa complexité et dans ses potentialités de mises en œuvre, de faisabilités et d'organisation. -S'impliquer activement dans le travail sur chantier et prendre conscience de ses responsabilités. -Reconnaître et se familiariser avec les circuits connexes à l'acte de construire. -Approcher le monde professionnel en s'intégrant dans une équipe pour observer et comprendre le rôle des acteurs intervenant dans l'acte de bâtir. -Placer l'aspect pratique du chantier en toile de fond de sa formation en architecture et être en mesure d'intégrer cette expérience dans la conception du projet. -Développer un esprit réflexif vis-à-vis tant des connaissances théoriques que -Développer un esprit réflexif vis-à-vis tant des connaissances théoriques que des pratiques professionnelles. -Restituer son expérience dans un rapport de stage présenté selon le canevas proposé.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du stage sur chantier est réalisée sur base du rapport transmis à l'issue de la procédure décrite ci-dessous. Avant le stage :</p> <p>L'étudiant est tenu de transmettre au secrétariat la « convention » de stage, incluant l'assurance de celui-ci, en trois exemplaires. Celles-ci, dûment complétées et signées par lui-même et par son maître de stage, seront transmises au secrétariat au moins une semaine avant le début du stage pour être contresignées par le vice-doyen et retransmises à l'étudiant. Les périodes de fermetures de la faculté doivent être anticipées par l'étudiant pour remettre les documents à temps. Un stage effectué sans convention n'est ni assuré par l'UCLouvain, ni recevable.</p> <p>Après le stage :</p> <p>L'étudiant remet son rapport accompagné</p> <ul style="list-style-type: none"> -des modalités de stage, signées par le maître de stage -de l'attestation et évaluation par le maître de stage. Cette attestation fait état de l'appréciation du maître de stage qui sera prise en compte dans l'évaluation du coordinateur à raison de 6 points/20. <p>Le rapport devra démontrer la capacité de l'étudiant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Observer et analyser la pratique du chantier ainsi que les principes constructifs d'un édifice. -S'intégrer dans une équipe et comprendre le rôle des différents acteurs. -Restituer son expérience de terrain de façon claire et précise dans sa globalité. -Prendre conscience de ses responsabilités par son implication active dans le travail -Développer un esprit réflexif par l'articulation de la théorie et de la pratique. <p>Le rapport sera réalisé suivant un canevas défini dans le document faisant état des modalités et dans le point. Les exigences liées à sa rédaction y figurent également. Il sera réalisé principalement sous forme d'un journal de bord. Chaque jour, l'étudiant remplira une fiche-type dont un modèle est déposé sur Moodle UCLouvain. La taille du rapport est de 18 pages environ.</p> <p>Evaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -par le coordinateur de stage à raison de 14/20 -par le maître de stage à raison de 6/20

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Une séance d'information est organisée en début d'année pour présenter cette unité, notamment en projetant un pptt exposant les modalités et obligations de stage.</p> <p>La communication s'organise autour du site MOODLE LTARC 1380 (en libre accès). Les étudiant-e-s y trouvent dans l'intitulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - section 1 : « généralités » : les instructions détaillant de manière approfondie les modalités liées au stage et l'esprit du stage - section 2 : « les documents du stage valorisé », nécessaires au bon déroulement de la procédure, téléchargeables - section 3 : « les modalités et documents du stage complémentaire » - section 4 : « la présentation du cours stages » sous forme de pptt - section 5 : destinée à la « remise des rapports de stage »
<p>Contenu</p>	<p>Le stage de bachelier est un stage participatif d'intégration professionnelle dans une structure intervenant dans la production du cadre bâti en Belgique ou à l'étranger (gros œuvre, équipements ou finitions). Il requiert sur place la présence d'un « maître de stage », professionnel du bâtiment choisi par l'étudiant et qui assurera son apprentissage.</p> <p>Une convention est obligatoirement établie entre l'étudiant, le maître de stage et la faculté.</p> <p>La durée du stage est fixée à 15 jours ouvrables à raison de 7 heures minimum par jour.</p> <p>À l'issue de son stage, l'étudiant.e établit un rapport d'activité, accompagné des diverses attestations requises pour en assurer la validité.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/TRN	ARCT1BA	2		